

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Afférents au Comité Syndical	194
En exercice	194
Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mille dix-huit

et le 13 décembre

à 9h30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL**Le Comité Syndical du 7 décembre 2018, régulièrement convoqué par courrier du 26 novembre 2018 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 13 décembre 2018 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date de la convocation

10 décembre 2018

Nombre de Membres présents : 13

Date d'affichage

14 décembre 2018

Monsieur Dominique CROQUET, délégué de SAVIGNY SUR AISNE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**RETRAIT DE LA
COMMUNE DE
TANNAY****RETRAIT DE LA COMMUNE DE TANNAY**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n° 96-613 du 18 décembre 1996 portant modification des statuts du Syndicat et le modifiant en syndicat à la carte,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2002/77, 2005/92, 2007/53, 2013/084/062, 2014/084/064, 2014/084/065 et 2015/084/32 portant modification des statuts du syndicat,

Vu la délibération 2018-19 du Conseil municipal de la commune de TANNAY en date du 19 octobre 2018 demandant son retrait du SSE et la reprise de sa compétence « assainissement non collectif »,

Le Comité syndical accepte le retrait de la commune de TANNAY et la reprise par la commune de sa compétence « assainissement non collectif ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTEL*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.***VOTE :****POUR : 13
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00****DELIBERATION
N° 2018-17**après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 14 décembre 2018

et publication ou
notification

du 14 décembre 2018

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le

ID : 008-240800912-20181214-201817-DE